

Conditions générales de vente (CGV)

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) de Patiswiss SA (ci-après «Patiswiss») s'appliquent à toutes les ventes, livraisons et prestations de Patiswiss au client (ci-après le «client»), à moins qu'elles ne soient modifiées, complétées ou déclarées inapplicables par un accord écrit conclu d'un commun accord.

En utilisant l'offre et les services de Patiswiss, le client accepte les conditions suivantes sans modification et dans leur intégralité.

Patiswiss se réserve le droit de modifier les GCV. La version des CGV en vigueur au moment de la commande/de la passation de la commande fait foi.

2. Offre

Les offres de Patiswiss sont toujours sans engagement. Des modifications de prix et d'assortiment sont possibles à tout moment.

3. Commandes

Les commandes/ordres individuels doivent comporter des spécifications claires concernant les détails d'exécution. Le client est responsable de la clarté et de la formulation de ses commandes. Patiswiss est en droit de fixer des valeurs minimales de commande en fonction du type de commande/d'ordre.

4. Conclusion du contrat et étendue des prestations

Le contrat est réputé conclu après remise de la confirmation écrite de la commande par Patiswiss.

La nature et l'étendue des prestations de Patiswiss sont définies de manière définitive par la confirmation de commande/d'ordre. Les prestations non incluses doivent faire l'objet d'un accord et d'une facturation supplémentaires.

La couleur et la consistance des produits commandés peuvent subir de légères variations au cours de la fabrication et du stockage. De telles variations sont réputées conformes au contrat dans la mesure où elles n'affectent pas les propriétés essentielles des produits.

En cas de commandes de fabrication spécifiques au client, les productions inférieures et supérieures à hauteur de +/- 5 % sont considérées comme conformes au contrat et peuvent être facturées de cette manière en accord avec le client.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués commencent à courir à partir de la date de la confirmation de commande/d'ordre et s'entendent jusqu'au moment où l'objet de la livraison est prêt à être livré. Des conventions dérogatoires sont possibles.

Ils se prolongent de manière appropriée, lorsque

- a) les données, dont Patiswiss a besoin pour l'exécution du contrat, arrivent incomplètes et/ou n'arrivent pas à temps, ou que le client modifie ces données ultérieurement et entraîne ainsi un prolongement de la procédure de fabrication;
- b) des empêchements imprévus surviennent et que Patiswiss ne peut pas les éviter malgré la diligence requise. De tels empêchements sont notamment des incidents techniques importants, des accidents, des conflits du travail, des retards ou des erreurs de livraison des matières premières nécessaires ainsi que des produits semi-finis et finis, des restrictions administratives, des catastrophes naturelles et d'autres cas de force majeure;
- c) le client ou des tiers sont en retard dans l'exécution du travail, les livraisons, etc. qu'ils doivent effectuer ou dans l'accomplissement de leurs obligations contractuelles, notamment si le client ne respecte pas les conditions de paiement.

Le non-respect des délais de livraison dans ces cas n'autorise le client ni à réclamer des dommages et intérêts ni à résilier le contrat.

6. Prix

Le devise de paiement correspond à la devise de facturation. Patiswiss se réserve expressément le droit d'adapter à tout moment les prix indiqués dans les offres et les confirmations de commande en fonction d'éventuelles modifications des coûts de production et/ou des conditions du marché.

Les prix s'entendent nets départ usine. Les frais de transport et la taxe sur la valeur ajoutée ne sont pas compris. Tous les frais annexes, tels que notamment l'établissement de certificats, les frais de laboratoire, les assurances, les impôts, les taxes, les droits de douane, les frais d'autorisation ou autres attestations sont à la charge du client. Les dérogations font l'objet d'un accord distinct.

7. Conditions de paiement

Les paiements doivent être effectués aux centres de paiement désignés sur la facture, dans la devise facturée, sans déduction d'aucune sorte. L'obligation de paiement est remplie dès que Patiswiss peut disposer librement du montant correspondant.

Dans la mesure où aucune condition de paiement spécifique n'a été convenue entre Patiswiss et le client, la facture est établie au moment de la livraison et le délai de paiement s'élève à 30 jours à compter de la facturation. Des conditions de paiement particulières peuvent être convenues pour les nouveaux clients.

L'expiration du délai de paiement entraîne automatiquement des conséquences de retard. À partir de cette date, des intérêts de retard de 8 % par an ainsi que des frais de relance et de recouvrement sont facturés au client. Nous nous réservons expressément le droit de demander des dommages et intérêts à la suite de dommages supplémentaires et de résilier le contrat après l'expiration d'un délai supplémentaire raisonnable.

8. Livraisons partielles

Le client est tenu d'accepter les livraisons partielles.

9. Transfert des profits et des risques

- a) Les profits et les risques liés aux produits à livrer sont normalement transférés au client au moment de la remise ou de la livraison.

- b) En cas de livraisons à l'exportation ainsi que dans les cas où le client vient chercher lui-même la marchandise, les profits et les risques liés aux produits à livrer sont transférés au client au moment de leur départ de l'usine de Patiswiss.

10. Contrôle des produits et notification des défauts

Le client doit contrôler les produits livrés dès leur réception et signaler par écrit à Patiswiss les éventuels défauts dans les cinq jours suivant la réception des produits. Toute autre disposition doit faire l'objet d'un accord séparé.

11. Garantie

Le délai de garantie de Patiswiss commence à courir au moment de la livraison et s'étend jusqu'à la date limite de consommation (DLC) imprimée sur le produit, pour autant que le client puisse prouver que les conditions de stockage (comme p. ex. selon l'étiquette) ont toujours été respectées. Elle inclut tous les défauts dont il est prouvé qu'ils sont dus à des matériaux défectueux ou à des erreurs de production. Elle se limite en tout cas, au choix de Patiswiss, au remplacement de la marchandise ou à des notes de crédit pour la valeur correspondante des produits défectueux.

Patiswiss n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés directement ou indirectement par les produits livrés eux-mêmes, par leur utilisation ou par leurs éventuels défauts. Patiswiss décline notamment toute responsabilité pour les dommages consécutifs, comme en particulier la perte de production, etc., et pour d'autres dommages, tels que le manque à gagner ou les dommages liés au mélange, etc.

12. Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes CGV sont invalides ou inexécutables ou le deviennent après la conclusion du contrat, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition invalide ou inapplicable doit être remplacée automatiquement par une disposition valide et applicable dont les effets se rapprochent le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide ou inapplicable.

13. Modifications et avenants

Toute modification de ces conditions ainsi que toute déclaration rendue nécessaire par ces conditions doivent être faites par écrit.

Pour les traductions et les questions d'interprétation correspondantes, le texte allemand fait toujours foi.

14. Droit applicable, for

Les rapports juridiques entre le client et Patiswiss sont dans tous les cas soumis au droit suisse. Le for est, au choix de Patiswiss, soit le siège de Patiswiss, soit le siège du client.

Version: janvier 2024